



AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES DE PIIA


Prenez avis que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 4 octobre 2021 à 19 h, à huis clos et par visioconférence, le Conseil devra statuer sur les demandes de dérogations mineures et d'approbation de PIIA ci-après.

Les personnes ayant des questions ou désirant s'exprimer au sujet de l'un ou l'autre des dossiers suivants doivent adresser leurs commentaires par courriel à : urbanisme@municipalite.laminerve.qc.ca et ce, d'ici le **1^{er} octobre 2021, à 12 h.**

Identification du site concerné	Nature et effets de la demande
1. Adresse : 10 227, chemin Chadrofer Lot : 5071234 Matricule : 0021-04-6892	Demande de modifier la résolution numéro 2019.12.315 du conseil municipal, de manière à retirer la condition suivante : « Démonstration que le balcon soit à 15 mètres de la ligne des hautes eaux du Lac labelle ou construit en porte-à-faux ».
2. Adresse : 138, chemin des Fondateurs Lot : 5071693 Matricule : 9425-11-3619	Demande d'approbation d'un P.I.I.A-01, secteur A pour : <ul style="list-style-type: none"> • La construction d'une remise en cour arrière, annexée à la résidence ; • La construction d'un gazebo en cour arrière.
3. Adresse : 142, chemin des Fondateurs Lot : 5071688 Matricule : 9425-11-5751	Demande d'approbation d'un P.I.I.A-01, secteur A pour le remplacement d'une enseigne - changement de compagnie.
4. Adresse : 2, chemin Paul-Grégoire Lot : 5263979 Matricule : 8617-28-6601	L'implantation d'un bâtiment agricole, à plus de 10 mètres de la ligne avant du chemin Paul-Grégoire, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 9.4, grille de spécifications AG-04, exige une distance de 15 mètres.
5. Adresse : 8, rue des Bouleaux Lot : 5263649 Matricule : 8419-81-5213	Autoriser la location court séjour sur un terrain d'une superficie de 2687,6 m ² alors que le règlement 2021-695, article 8.4.4.1, 5 ^e paragraphe alinéa b, exige une superficie minimale de 4000 m ² .

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.


Donné à La Minerve, ce 17 septembre 2021.


Suzanne Sauriol
Directrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant les demandes de dérogations mineures à être entendues à la séance ordinaire du 4 octobre à 19 h, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 17 septembre 2021, entre 13 h et 15 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 17 septembre 2021.


Suzanne Sauriol
Directrice générale, secrétaire-trésorière